

Barème de l'impôt sur la fortune en vigueur à partir de la période fiscale 2011

L'assujettissement commence dès que la fortune imposable du contribuable atteint Fr. 20'000.- et

Fr. 35'000.- pour celle d'un couple ou d'un contribuable ayant charge de famille.

Classes de fortune imposable *			Taux ‰
20 000.-	à	25 099.-	0.90 ‰
25 100.-	à	35 099.-	1.14 ‰
35 100.-	à	55 099.-	1.38 ‰
55 100.-	à	85 099.-	1.62 ‰
85 100.-	à	125 099.-	1.86 ‰
125 100.-	à	175 099.-	2.10 ‰
175 100.-	à	225 099.-	2.30 ‰
225 100.-	à	325 099.-	2.40 ‰
325 100.-	à	450 099.-	2.50 ‰
450 100.-	à	550 099.-	2.60 ‰
550 100.-	à	650 099.-	2.80 ‰
650 100.-	à	775 099.-	2.90 ‰
775 100.-	à	875 099.-	3.00 ‰
875 100.-	à	975 099.-	3.10 ‰
975 100.-	à	1 100 099.-	3.20 ‰
dès 1 100 100.-			3.30 ‰

* Les fractions de fortune sont arrondies à la centaine inférieure.